



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Question écrite n° 50943

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les préoccupations des associations luttant pour la défense des droits de l'homme. La France n'a pas encore ratifié le deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort. Considérée sur le plan international comme la « patrie des droits de l'homme », la France bénéficie d'une autorité certaine en la matière, et se doit de jouer un rôle moteur. Les associations évoquées souhaitent que la ratification de ce protocole puisse être inscrite rapidement à l'ordre du jour des travaux du Parlement. Il lui demande en conséquence quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle partage son souci de faire jouer à la France un rôle essentiel en matière de protection des droits de l'homme. En ce sens, la France manifeste régulièrement son attachement au principe de l'abolition de la peine de mort dans tous les pays. Ainsi, a-t-elle soutenu le projet de résolution relatif à la peine de mort présenté par l'Union européenne et adopté par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, lors de la 56e session, qui s'est tenue à Genève au printemps dernier. Enfin, très récemment, la France a, au nom de l'Union européenne, demandé aux autorités américaines de ne pas mettre à exécution la peine capitale prononcée à l'encontre d'un ressortissant américain, M. Alexander E. Williams, qui était mineur au moment des faits à l'origine de sa condamnation. Les interventions de l'Union, en qualité d'amicus curia, devraient contribuer à diffuser largement la position ancienne de la France en faveur de l'abolition de la peine de mort. Le deuxième protocole facultatif se rapportant aux droits civils et politiques constitue également en ce sens un instrument intéressant. La question de sa ratification est actuellement à l'étude. En effet, l'examen de la conformité de ce protocole avec les dispositions constitutionnelles est en cours.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50943

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2000, page 5340

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 1009